



**CTL du 16/11/2020**

**Ou comment  
la NRP écrase tout sur son passage,**

*Vos représentants : Jean Christophe LAGNIER / **CFTC**  
Anne DENEUVILLE -CONSTANT / **CFDT***

Ce lundi 16/11/2020 a eu lieu la 2ème convocation du CTL, proposé en première instance le 03/11/2020 et boycotté par la CGT et Solidaires.

Ces deux organisations syndicales ont également choisi de ne pas se présenter à ce deuxième comité, faisant fi de toute possibilité de dialogue social.

Pour rappel, le CTL est la dernière instance locale institutionnelle.

Surtout, c'est la seule permettant aux représentants du personnel que nous sommes, de débattre, de voter, de faire part des revendications de nos collègues à la Direction, et d'aborder des sujets qui remonteront à la Direction Générale par le biais des comptes-rendus.

*Opposés à la politique de la chaise vide, les représentants **CFDT/CFTC** étaient eux présents, et ont abordé les sujets à l'ordre du jour pour faire entendre les interrogations des agents de la DDFiP 63 (cf. liminaire 1ère convocation).*

Le sujet essentiel de cette réunion portait sur la NRP et les mouvements induits pour le 01/01/2021.

Les fiches ont fait l'objet d'analyse et de nombreux questionnements.

**L'accueil de proximité :**

10 EFS/MFS ont ouvert leurs portes depuis janvier 2020, soit *Ardes sur Couze, Bourg-Lastic, Giat, Le Mont-Dore, Pontgibaud, Pontaumur, Rochefort, Sauxillanges, St Gervais d'Auvergne et Viverols.*

D'autres suivront au cours du dernier trimestre 2020 puis en 2021.

Ces points d'accueil sont tenus par des animateurs pour l'ensemble des administrations concernées par la structure.

Les agents DDFIP peuvent candidater à ces postes (cf note ALOA à paraître le 17/11/2020 sur Ulysse 63).

Les animateurs issus de l'administration fiscale seront détachés auprès des collectivités locales mais restent donc gérés par la DDFIP.

Une formation adaptée est prévue et délivrée par le CNFPT. L'agent reste cependant rattaché à son service d'origine, notamment sur les tranches horaires où le point France Services est fermé.

A ce jour, la Direction n'avait seulement reçu 2 candidatures remontées à la Centrale, pour lesquelles on attend la réponse.

D'autre part, l'accueil lors de permanences de type fiscal sera fait par des agents du SIP/ SIP-SIE, sans désignation par des actes de candidature, puisque ce type d'emploi est considéré comme une mission propre au service. Il peut être physique ou en visioconférence sur RDV ou en flux lors des périodes de campagne (déclarations et/ou avis) depuis les points France Services. Les déplacements des agents ouvrent alors droit au remboursement de frais de transport et de frais de repas.

*Pour la **CFDT/CFTC**, reste à savoir quelle pérennité auront ces espaces d'accueil.*

Car M. SISCO précise déjà que nous ne sommes qu'un des partenaires de ces structures et que leur activité sera très suivie puisqu'elles impliquent de nombreuses contraintes.

**Création de postes de Conseillers aux décideurs locaux (CDL) :**

Chargés l'appui aux collectivités locales, les CDL vont donc prendre une partie des missions précédemment exercées par les Trésoriers. Actuellement au nombre de 7, l'effectif montera à 13 progressivement.

D'un point de vue logistique, ces cadres A/A+ seront équipés d'ordinateurs portables et de smartphones. Et ils pourraient disposer de... 3 lieux d'accueil : Un espace en Direction à proximité de la Division Collectivités et établissements locaux, un « bureau de passage » en Service de Gestion Comptable (SGC – ex-trésorerie) et enfin un bureau au siège de l'EPCI.

Le cas de Luzillat, exception par excellence, est à un cas à part puisque l'implantation du CDL serait à nouveau sur Luzillat alors que la siège de la ComCom est à Aigueperse.

Cependant, M. SISCO laisse entendre que le lieu d'implantation est le résultat de négociations entre les collectivités et la Direction : Ces situations pourraient donc être évolutives.

## **Transformation des Trésoreries rescapées en Services de Gestion Comptable (SGC) – Transfert du recouvrement de l'impôt vers les SIP/SIP-SIE :**

Au 01/01/2021 seront concernés les postes de Clermont Métropole-Amendes, Ambert, Issoire et Riom pour les créations de SGC et les SIP-SIE de Thiers et Issoire ainsi que le SIP de Clermont Nord pour le recouvrement.

Pour chacun, la Direction a établi une fiche récapitulant les transferts de missions entre les anciennes structures et les services d'accueil, sur un plan géographique et « humain » en termes d'équivalents temps plein (ETP) affectés à la mission.

Ces fiches présentent ensuite le calendrier des actions, la communication réalisée, les modifications dans le cadre du travail (horaires, parking, restaurants administratifs) et enfin abordent l'accompagnement des agents.

Fort est de constater que deux points attirent particulièrement l'attention de la **CFDT/CFTC** :

- Le nombre d'ETP affecté sur les missions transférées ne correspond pas toujours au nombre de postes implantés.

Le recouvrement arrivant à Thiers est le plus flagrant : pour une mission calibrée à 1,99 agents tous cadres confondus, seul 1 poste de C issu de la Trésorerie de Luzillat devrait être implanté.

Le cas de Clermont Métropole-Amendes est également des plus préoccupants : 28,3 ETP sont actuellement occupés à la mission sur l'ensemble des Trésoreries concernées. La très grosse majorité des agents concernés ne souhaitent pas suivre la mission. Comment le service va-t-il pouvoir absorber la surcharge de travail ? Formés les arrivants ?

- La partie « accompagnement des agents » nous confirme ce que l'on sait déjà :

La NRP va induire de nombreux kilomètres supplémentaires pour une très grosse proportion d'agents : Ce sont donc des frais financiers qui ne sauraient être absorbés, dans la durée, par l'attribution d'une prime et surtout une fatigue imposée aux agents. Le « gagnant » étant un agent d'Issoire qui se verrait ajouter 54 km pour chacun de ses trajets.

Les mêmes constats découlent des analyses des deux dernières fiches :

### **Création de la trésorerie EPSMS à Thiers et transfert des missions à la Trésorerie hospitalière).**

10 emplois restent à pourvoir pour Thiers. Compte-t-on sur les sorties d'ENFIP ? Comment les nouveaux arrivants peuvent-ils être formés alors qu'il y a peu de sachant ?

La gestion des agents passera par le mouvement de mutation local qui va être lancé sous peu, via l'application ALOA. La date du 30/11 pourrait être retenue pour la parution des résultats. Vivement la note départementale du 17/11/2020 pour ce mouvement local au 01/01/2021 : On attend les bonnes nouvelles... L'espoir fait vivre.

La **CFDT/CFTC** a voté contre et s'insurge devant ce passage en force qui va droit dans le mur.

Malgré nos demandes de report, suite aux difficultés évoquées ci-dessus mais aussi à cause des contraintes dues à la crise sanitaire et au risque terroriste, M. SISCO, tout en admettant les faits, assène encore et toujours **qu'il faut avancer. Mais soyez rassurés : il dit comprend nos inquiétudes !!!**

Aussi, le bulldozer NRP va bien écraser les missions du service public et les agents de la DDFIP envers en contre tout.

L'alliance **CFDT/CFTC** ne peut que regretter et condamner cette position et cette absence d'écoute qui se dit « dialogue social ».



### **Tour d'horizon des autres points à l'ordre du jour :**

- le PV du CTL du 30/06/2020 est approuvé ;
- le changement d'horaire de la Trésorerie CHU a été débattu : La **CFDT/CFTC** s'abstient, soutenant les agents, mais déplorant la réduction des horaires d'ouverture aux usagers pour pouvoir mener à bien nos missions.
- **le paiement de proximité** chez les buralistes, dixit M. SISCO, n'est pas à considérer comme une externalisation de nos missions, car ce sont des auxiliaires historiques (délivrance de timbres fiscaux dans une autre vie). Les paiements d'octobre ont représenté environ 600 transactions principalement destinées au service public local (70 %) ;
- **le recrutement de 5 agents contractuels** pour des contrats de 1 à 3 ans ne visent pas à pallier aux problèmes d'effectifs. Mais non bien sûr, c'est pour pourvoir des postes vacants (Thiers et Ambert). Quid du SIP Clermont Sud, du CGR et du CSRH ? Le contractuel affecté au CGR devra-t-il suivre sa mission ( car migration à Limoges au 01/01/2022) ? Infos à suivre lors d'un mouvement spécifique.

La **CFDT/CFTC** déplore cette nouvelle approche de l'emploi public : Avoir recours à des contractuels alors que le liste complémentaire du concours d'agents C n'a pas été entièrement appelée, n'est-ce pas nier la valeur des agents et avoir une politique d'emploi à court terme ?

- l'affichage d'indicateurs de qualité de service en SIE : Rien à rajouter.  
Reste à savoir à qui est destiné cet affichage en l'absence significative de réception dans les services ?

- Enfin, **la fusion des SPF vers le SPFE** de Clermont-Ferrand :

Dernièrement arrêtée au 20/05/2021, cette fusion ne fait pas l'objet d'un vote puisqu'elle a déjà été abordée en CTL il y a... 2 ans.

Suite à sa demande, la **CFDT/CFTC** obtient que l'ensemble des agents soit à nouveau contacté par les RH avant l'échéance afin d'aborder leur dossier, et non les seuls derniers arrivants. En effet, les situations personnelles ont évolué en 2 ans.

### **Questions diverses :**

- Les problèmes informatiques sont nombreux. Entre les indisponibilités applicatives et les moments où le réseau mouline, comment nos collègues peuvent-ils travailler correctement ? La Direction Générale a fait des annonces d'investissement sur l'informatique : A quand les effets ?

M. SISCO répond que les problèmes ne sont pas locaux et sont identifiés. Succinctement, tant que les « tuyaux informatiques » ne seront pas plus gros, ça coïncera.

Cela relève des contrats nationaux auprès des fournisseurs d'accès et très certainement aussi à la possibilité d'installer la fibre voire la 5G.

- Un décret de mai 2020 a instauré la mise en place d'une indemnité forfaitaire de 200 € pour les usagers utilisant le covoiturage ou le vélo pour leurs déplacements domicile-travail. La déclinaison « maison » n'étant pas connue, on est dans l'attente de précisions d'ici la fin de l'année 2020. L'indemnité pourrait intervenir sur la paie de janvier 2021.